



Commune - ROCAMADOUR

Note de synthèse

AR Prefecture

046-214602401-20240409-2024020-DE
Reçu le 23/04/2024

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOR, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

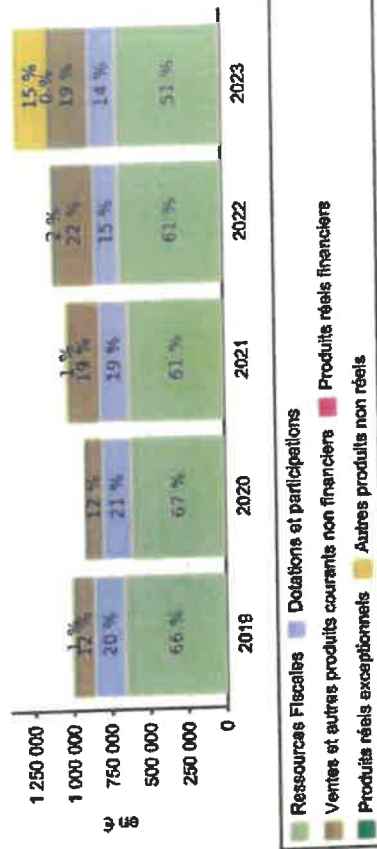
En €/hab	2023		
	Commune	Département	Région National
Ressources Fiscales	1 077	443	542 510
Dotations et participations	292	291	269 233
Ventes et autres produits courants non financiers	409	173	142 133
Produits réels financiers	0	0	0 1
Produits réels exceptionnels	3	3	4 5

Strate de référence :

Population : 637

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Ressources Fiscales	100,98 %
Dotations et participations	100,56 %
Produits courants	158,38 %
Produits financiers	0,00 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

2023

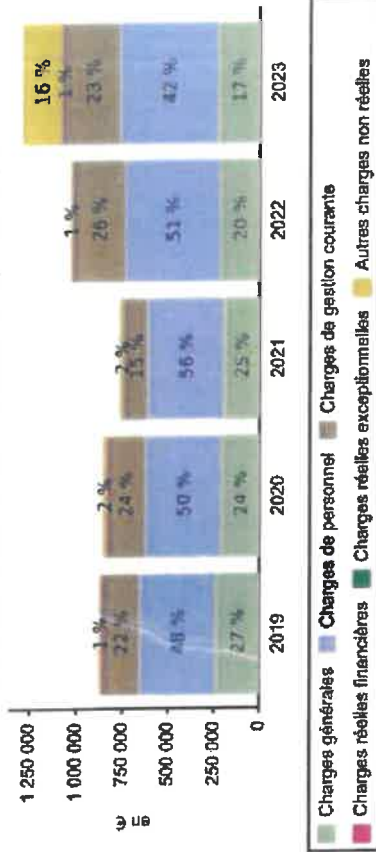
En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	348	250	264	247
Charges de personnel	860	356	361	311
Charges de gestion courante	457	109	131	125
Charges réelles financières	22	12	16	13
Charges réelles exceptionnelles	13	2	2	3

Strate de référence :

Population : 637

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

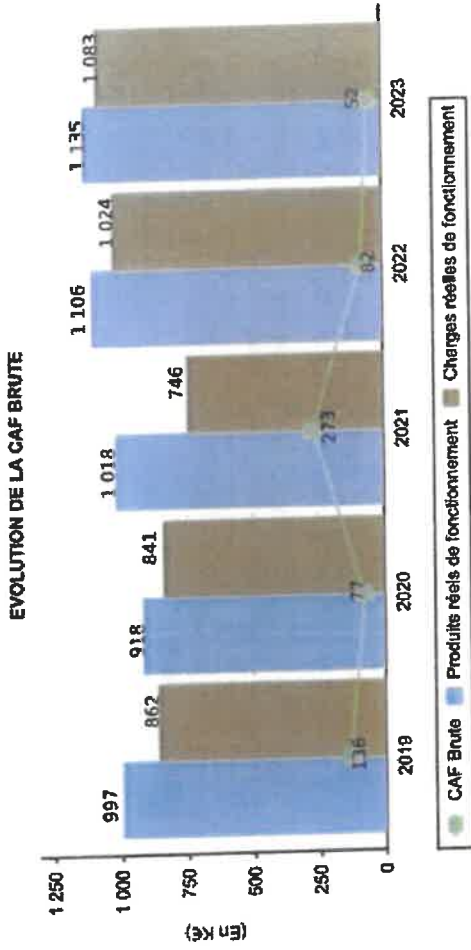
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Charges générales	76,08 %
Charges de personnel	92,43 %
Charges de gestion courante	98,40 %
Charges réelles financières	99,70 %

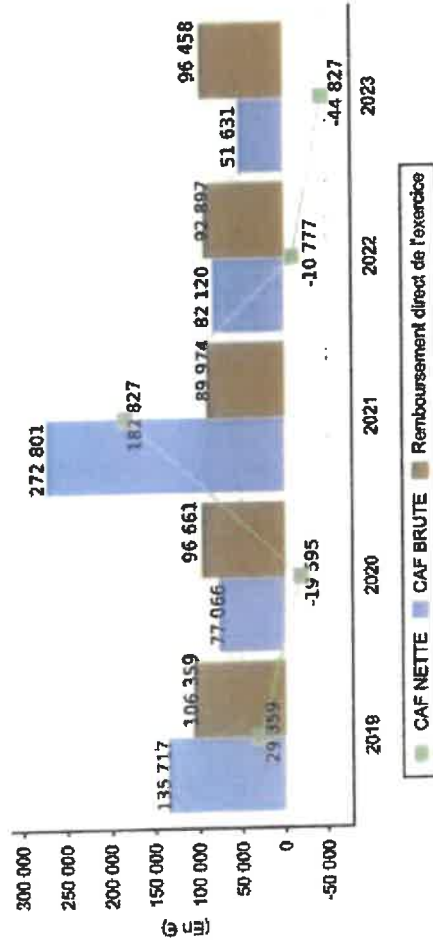
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



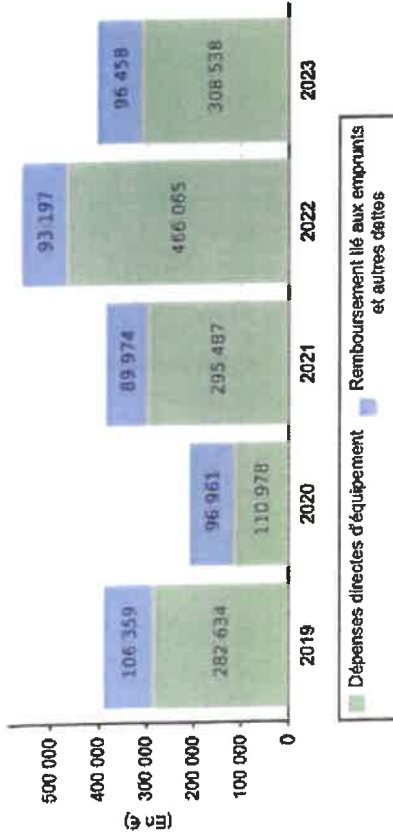
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

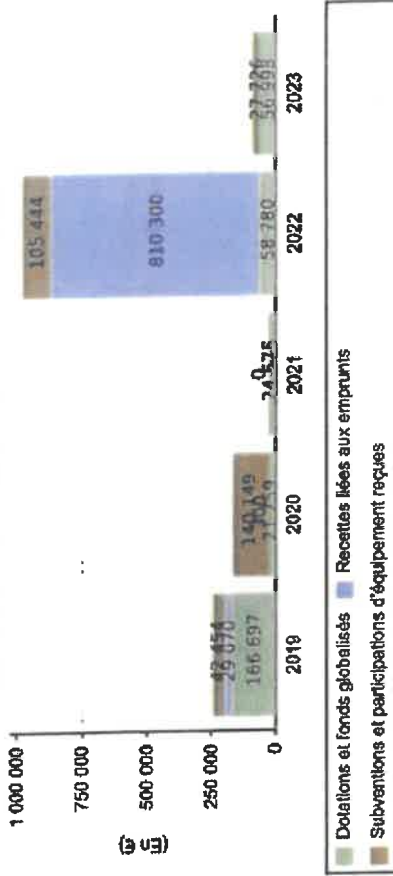
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPÈRES

En €/hab	2023			Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région	National	Région	National
Dépenses directes d'équipement	484	415	391	350	57	57
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	151	69	79	72	61	61

REPÈRES

En €/hab	2023			Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Département	Région	National	Région	National
Dotations et fonds globalisés	89	58	66	66	57	57
Recettes liées aux emprunts	0	65	85	85	61	61
Subventions et participations d'équipement reçues	44	122	133	133	110	110

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023

Dépenses directes d'équipement (1)	39,23 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	24,31 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 165 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2023

Dotations et fonds globalisés	74,59 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,00 %
Subventions et participations d'équipement reçues	8,89 %

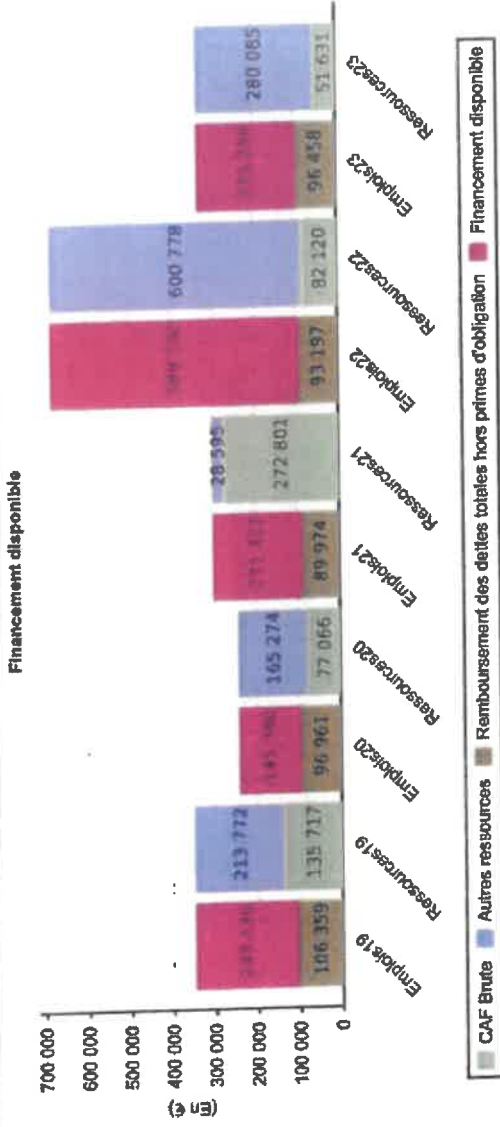
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

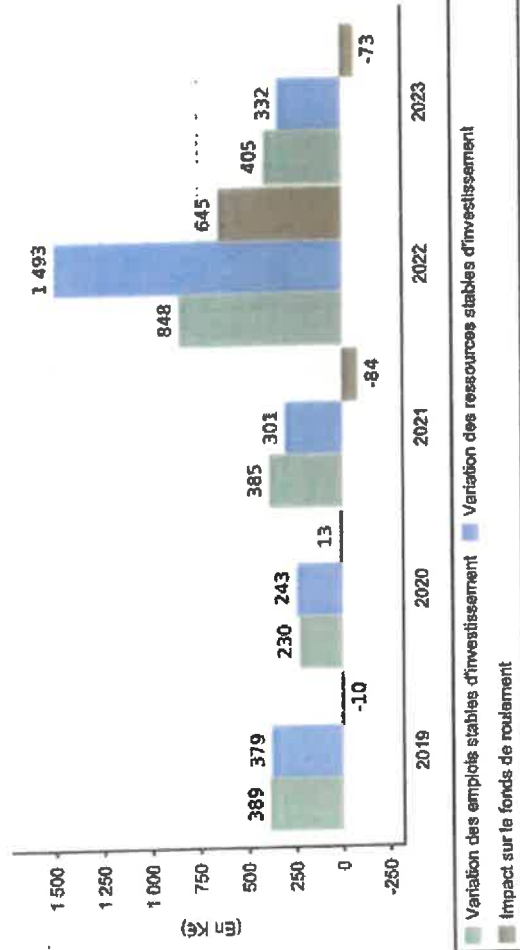
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

Variation des emplois stables d'investissement
Impact sur le fonds de roulement

Bilan

BILAN EN 2023

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 12 074 474	Ressources propres 11 952 339
Actif circulant 159 876	Dettes financières 919 616
Trésorerie 914 012	Passif circulant 376 407
	Fonds de roulement net global 697 482
	BFR -216 531

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

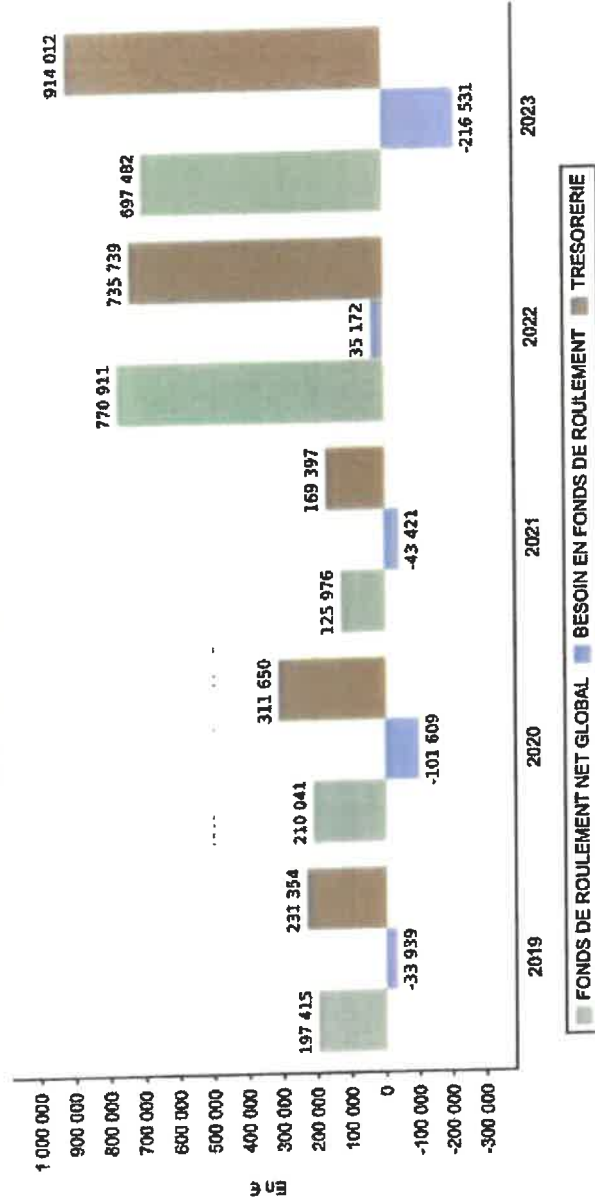
Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Trésorerie = FDR - BFR = 914 012

L'équilibre financier du bilan

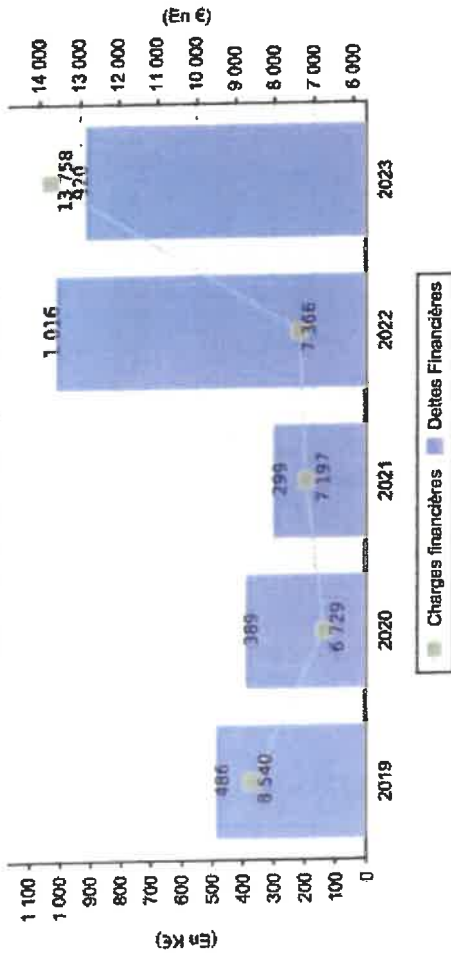
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



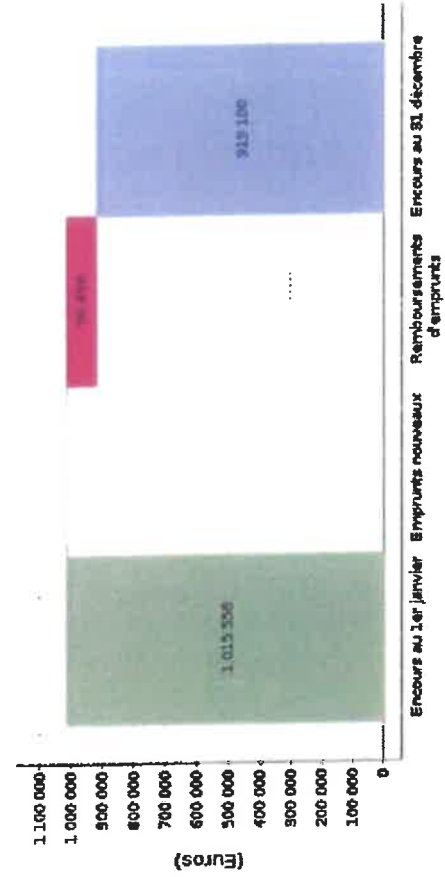
Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2023



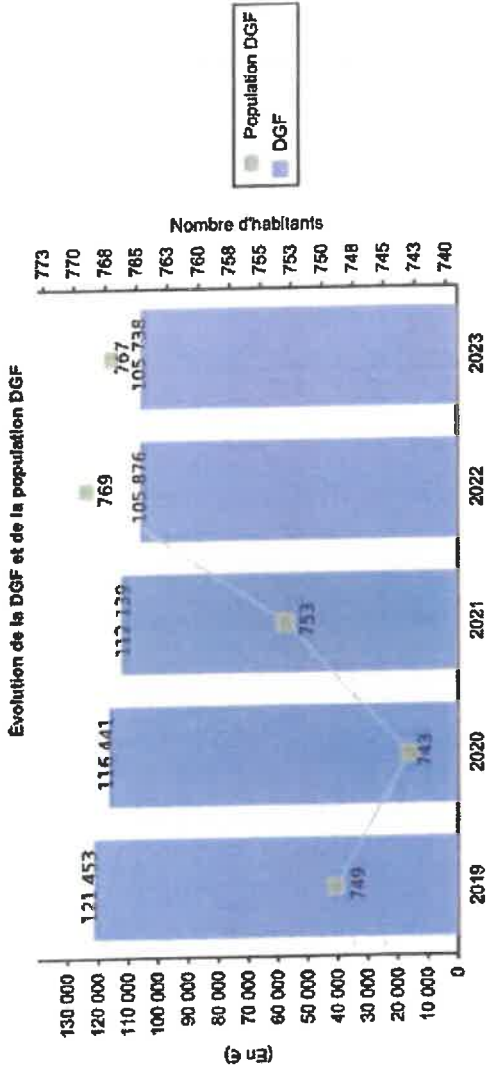
L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

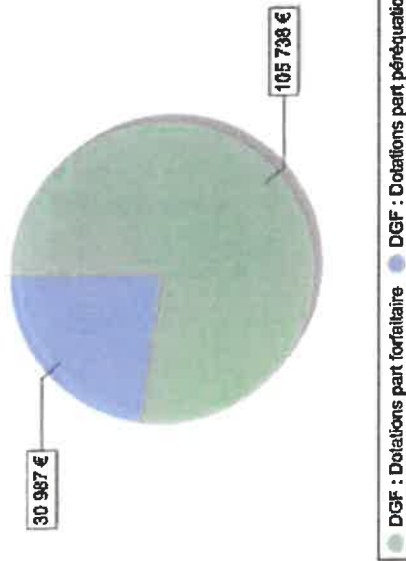
Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



STRUCTURE DE LA DGF 2023



Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

COMPARATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNAL

DÉPENSES

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011- Charges à caractère général (60-61-62-63)	212 455.55	233 788.84	202 589.38	189 842,77	211 067.95	221 847,25
012- Charge de personnel (6332-6336-64)	497 852.89	499 929.27	555 082.49	496 188,47	547 469.41	554 468,32
65- Autres Charges Gestion Courante Charges rattachées	204 076.09	195 467.89	205 731.80	115 202,16	272 464.93	291 113,58
66- Charges Financières	10 335.22	8 540.42	6 728.93	7 196,86	7 365.55	378,90
67- Charges Exceptionnelles	60.00	632.80	527.84	6 541,00	3 207.20	8 160,10
042-Opérations d'ordre entre section (675-676-6811)	13 315.43	13 112.03	13 207.04	17 227,00	10 402.16	207 674,88
TOTAL (1)	938 095.18	951 471.25	933 867.48	832 198,26	1 052 033.79	1 297 401,01

RECETTES

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
70- Ventes Pts - Prestations Services	94 169.06	81 221.91	73 295.22	147 599,92	210 927.33	200 429,78
73- Impôts et Taxes	605 619.49	664 653.89	613 216.26	622 077,75	677 941.33	686 171,40
74- Dotations, Subventions Particip.	210 452.40	202 267.97	189 462.41	196 477,51	166 181.29	186 011,24
75- Autres Produits Gestion Courante	18 739.29	20 576.37	30 779.39	30 479,60	15 744.18	42 651,67
013- Atténuation de Charges (6419)	89 466.64	76 674.60	79 529.81	69 419,76	17 458.04	6 466,10
76- Produits Financiers	1.88	1.88	1.88	1,80	1.88	1,88
77- Produits Exceptionnels	1 167.00	5 893.34	894.51	8 275,00	16 683.00	197 341,14
79 – Transfert des charges (Rembt sinistre)						
042- Opérations d'ordre entre sections	21 044.40	28 906.32	11 727.96	23 056,06	24 409.02	184 266,27
TOTAL (2)	1 040 660.16	1 080 196.28	998 907.44	1 097 387,40	1 129 346.07	1 345 111,56
Excédent de Fonctionnement Annuel (Total 2 – Total 1)	102 564.98	128 725.03	+ 65 039.96	265 189.14	+ 77 312.28	+ 47 711,65

COMPARATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNAL

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dépenses	170 101.30	394 312.48	231 195.13	391 056,25	853 856.99	311 335,02
Recettes	227 817.37	351 015.03	368 766.28	41 801,93	1 740 673.00	264 672,92
Solde	+ 57 716.07	-43 297.45	+137 571.15	-349 254.32	+ 886 816.01	- 46662,10
Reste à Réaliser						
Dépenses	14 533.00	61 708.00	108 780.00	418 045.00	557 663.00	398 279,52
Recettes	22 723.00	19 072.00	389 713.00	457 884.00	303 938.00	292 399,22
Solde	+ 8 190.00	-42 636.00	+ 280 933.00	+ 39 839.00	- 253 725,00	- 105880,30

COMPARATIF DES COMPTES ADMINISTRATIFS FONCTIONNEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT

	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement				
Dépenses réalisées	62 725.60	77 870.02	78 508.47	42 480,95
Recettes réalisées	109 240.88	25 942.64	47 045.86	76 844,07
Solde de l'Exercice	46 515.28	-51 927.38	-31 462.61	34 363,12
Solde Exercice Antérieur	40 557.89	87 073.17	35 145.79	3 683.18
Affectation résultat au 1068				
Solde cumulé de Fonctionnement	87 073.17	35 145.79	3 683.18	38 046,30
Investissement				
Dépenses réalisées	16 205.33	16 740.99	56 940.00	289,00
Recettes réalisées	35 119.55	35 127.42	61 586.19	35 127,45
Solde de l'exercice	18 914.22	18 386.42	4 646.19	34 838,45
Solde Exercice Antérieur	57 734.66	76 648.88	95 035.31	99 681,50
Solde cumulé d'Investissement	76 648.88	95 035.30	99 681.50	134 519,95
Restes à Réaliser				
Dépenses	0	56 651.00	0.00	5 500,00
Recettes	0	2 5998	0	129 019,95
Solde des Restes à Réaliser	0	-30653	0	123 519,95

Le Budget CENTRE des CONGRES :

Ce budget a été créé en 2020.

Il concerne les dépenses et les recettes du programme de construction du centre des congrès.

Le chantier a été arrêté du 21 février 2023 au 13 mars 2024.

Suite aux négociations menées par l'ARAC avec les services de Cauvaldor, divers aménagements à l'intérieur de la partie Centre des congrès ont été validés afin de correspondre aux besoins de Cauvaldor Expansion qui pourrait reprendre les locaux pour y exercer leur mission de développement économique du Territoire. Un permis de construire modificatif a été déposé.

Divers avenants, pour les entreprises et pour les bureaux d'études ont été signés dans l'attente du passage d'un géomètre spécialisé dans les volumes afin d'avoir deux entités bien distinctes : la mairie et le centre des congrès.

Montant INITIAL des travaux : 1 404 967.08 € ht (hors équipement) et honoraires 240 000.00 € ht représentant un Montant total du Projet de 1 644 968 € HT (TVA 328 994 €) 1 973 962 € TTC

Nouveau Montant des travaux : après signature des avenants : 1 123 145 € ht (hors équipement) et honoraires 282 424 € ht soit un total de 1 405 569 € ht

Financement acquis à hauteur de 903 171 €

En 2023 les dépenses d'investissement ont concerné le paiement des factures de travaux réalisés par les entreprises à hauteur de 56 909.25 € pour un montant de recettes perçues à hauteur de 18 774.95 €.

En section de fonctionnement les dépenses à hauteur de 26 127.17 € correspondent aux échéances d'emprunt (intérêts). Elles ont été compensées, en recettes, par un virement du budget de la Commune à hauteur de 26 370 €

AR Prefecture

046-214602401-20240409-2024020-DE
Reçu le 23/04/2024

AR Prefecture

046-214602401-20240409-2024020-DE
Reçu le 23/04/2024

Fait à ROCAMADOUR le 9 avril 2024

Mme le MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dominique Lenfant', written over the printed name.

Dominique LENFANT